



IL EST INTERDIT DE LAISSER TOUTE MATIÈRE EN DEHORS DES HEURES D'OUVERTURE PRÉVUES ET SANS LA SUPERVISION DU PERSONNEL.

HORAIRE DISPONIBLE À L'HÔTEL DE VILLE OU SUR LE SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ (www.municipalite-lascension.qc.ca)

CONSIGNES

- ► Service réservé aux citoyens de la municipalité (preuve de résidence ou de propriété exigée, avec photo);
- Quantité maximale par visite: 64 pieds cubes (correspondant à une remorque de 4' X 8'
 X 2'), 10 visites par année; (pour les CRD)
- ► Matières triées à l'avance pour accélérer le dépôt à l'écocentre, tri obligatoire des matières;
- ▶ Matières déposées dans les bons conteneurs ou emplacements sous la supervision du personnel.

INTERDICTION AUX COMMERCES, INDUSTRIES, ENTREPRENEURS ET INSTITUTIONS

Matières acceptées

- Matériaux de construction:
- Meubles:
- ► Appareils électriques et électroniques (ordinateur, télévision etc.)
- Résidus domestiques dangereux (RDD);
- Matières recyclables (papier, carton, contenants de verre, plastique et métal);
- Appareils électroménagers;
- **▶** Matelas et sommiers;
- ► Métal:

Matières refusées

- Matériaux en grande quantité;
- Terre, feuilles, gazon;
- Déchets domestiques et putrescibles;
- Munitions:
- Produits explosifs;
- **▶** BPC et cyanures;
- **▶** Batteries d'automobile
- ► Carcasses d'animaux:
- Déchets radioactifs ou biomédicaux:
- Résidus dangereux d'usage commercial

horaire:

Vendredi 12 mai 8h00 à 12h00
Samedi 27 mai 8h30 à 12h30
Vendredi 2 juin 8h00 à 12h00
Samedi 17 juin 8h30 à 12h30
Vendredi 30 juin 8h00 à 12h00
Vendredi 7 juillet 8h00 à 12h00
Vendredi 14 juillet 8h00 à 12h00
Samedi 22 juillet 8h30 à 12h30
Samedi 5 août 8h30 à 12h30
Vendredi 11 août 8h00 à 12h00
Vendredi 25 août 8h00 à 12h00
Samedi 9 septembre 8h30 à 12h30
Vendredi 29 septembre 8h00 à 12h00
Samedi 14 octobre 8h30 à 12h30
Vendredi 20 octobre 8h00 à 12h00